

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

SEVEAL à La Veuve

Compte-rendu de la réunion du 11 Octobre 2013 à 15h00

Le mercredi 11 octobre 2013 à 15h00 se sont réunis à la salle polyvalente de La Veuve, sous la présidence de M. Thierry GALICHET, les membres de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour de l'établissement SEVEAL à La Veuve.

> Participants :

Collège des services de l'État :

M. Jean Noël PETIT	SIRACEDPC - Chef de service
Mme Francine BOUDESOCQUE	SIRACEDPC - Adjointe au chef du bureau
M. Ludovic BOQUIA	DREAL Champagne-Ardenne – Inspecteur des installations classées - Pôle risques technologiques
Mme. Aurélie VIGNOT	DREAL Champagne-Ardenne – Chef du Pôle risques technologiques
Mme Julie PECQUEUX	DDT 51 - Chargée d'étude PPRT
Mme Aurélie DI TOMMASO	DDT 51 – Ingénieur d'études sanitaires (ARS)

Collège des collectivités territoriales :

M. Thierry GALICHET	Adjoint au Maire de La Veuve, Président de la CSS
---------------------	---

Collège de l'exploitant :

M. Jean-Christophe PIENNE	Directeur SEVEAL
M. Philippe ANDRY	Responsable QSHE SEVEAL
Mme Amélie PIQUET	Ingénieur QSHE SEVEAL
Mme Charlotte GODET	Ingénieur QSHE SEVEAL

Collège des associations et riverains :

M. Henri CASELLA	Chef de centre à la SANEF
------------------	---------------------------

---oOo---

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu du précédent CLIC ;
- 2 - Installation de la Commission de Suivi du Site ;
- 3 - Désignation des membres du bureau ;
- 4 - Élection du président ;
- 5 - Bilan de la société SEVEAL au titre de l'année 2012/2013 :
 - des actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût
 - du système de gestion de la sécurité
 - des incidents/accidents et des exercices
- 6 - Actions de l'inspection des installations classées durant la période 2012/2013 ;
- 7 - Questions diverses.

---oOo---

M. GALICHET ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour et passe la parole à M.PETIT pour l'installation du CSS en remplacement du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)

M. PIENNE demande les différences qui existent concrètement entre la CSS et le précédent CLIC.

Mme VIGNOT lui répond que la principale différence réside dans l'organisation de la CSS qui sera désormais constituée d'un bureau composé des représentants de cinq collèges (administrations de l'État, collectivités territoriales, exploitant, salariés, associations et riverains).

M. GALICHET propose l'approbation du compte-rendu du précédent CLIC.

1) Approbation du compte-rendu du précédent CLIC

Aucune remarque n'est soulevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Installation de la Commission de suivi du site

M. PETIT précise que les membres du bureau auront la charge de proposer l'ordre du jour et de définir le rythme des réunions.

Il rappelle également que l'installation de la CSS s'accompagne, sur la base d'une trame nationale, d'un arrêté préfectoral de création de la CSS et d'un projet de règlement intérieur associé, lesquels ont été remis aux participants de la présente réunion au moment de l'envoi des invitations.

Il passe ensuite à la lecture rapide de ces deux documents et demande si les participants qui assistent à la CSS ont des remarques concernant ces documents. Aucune observation ni complément ne sont apportés.

3) Désignation des membres du bureau

M. PETIT propose de procéder à la désignation des membres du bureau pour chacun des collèges. Les résultats sont rassemblés dans le tableau suivant :

Collèges	Membres du bureau désignés par le collège correspondant
Administrations de l'État	DREAL ou son représentant
Collectivités territoriales	La mairie de La veuve ou son représentant
Exploitant	Le Responsable QSHE SEVEAL (M. Philippe ANDRY)
Salariés	L'ingénieur QSHE SEVEAL (Mme Amélie PIQUET)
Associations et riverains	SANEF (M. CASELLA)

Résultats de la désignation des membres du bureau de la Commission de Suivi du Site SEVEAL

4) Élection du président

M. PETIT poursuit par la désignation du président de la CSS par les membres de chacun des collèges. Le résultat se trouve dans le tableau suivant :

Président désigné par les membres de chacun des collèges
Le mairie de La Veuve ou son représentant (Le Maire adjoint M. GALICHET)

Résultats de la désignation du président de la Commission de Suivi du Site SEVEAL

M. GALICHET précise que sa présidence sera valable jusqu'à la prochaine élection municipale.

M.PETIT précise que l'envoi des invitations sera réalisé par le service SIRACEDPC de la Préfecture et que la DREAL Champagne-Ardenne se chargera de la rédaction du compte-rendu de la CSS. Ce compte-rendu sera validé par le président de la CSS avant une diffusion par courriel à l'exception des membres de la CSS désirant recevoir un exemplaire papier (pour ceux qui, par exemple, ne disposent pas d'adresse courriel).

5) Bilan de la société SEVEAL au titre de l'année 2012/2013 (voir présentation jointe en annexe 1)

M^{me} PIQUET présente le bilan « sécurité » 2012/2013 de la société SEVEAL.

Formations

→ Des actions de formations ont été réalisées pour lutter contre les risques :

- Sauveteurs - secouristes du travail : 6 personnes du site de La Veuve ont été formées,
- Nouvel étiquetage CLP + mise à jour TMD,
- Manipulation des extincteurs et RIA
- Travail en hauteur
- Gestes et postures
- Mise en place d'échanges sécurité (1^{er} thème abordé : conduite d'engins)
- Présentation du Plan d'Opération Interne (POI)

Le budget pour les formations représente environ **4 800€**.

Evaluation des risques

→ La mise à jour de l'analyse des risques environnement et sécurité (tous les ans) ;

→ La mise en place du port du casque de sécurité ;

→ L'avancement des horaires de préparation de commande pour réduire le travail de nuit ;

→ Etude du risque vibratoire sur les bâtiments de stockage : l'étude (test) a été réalisée sur la plate-forme de Ludres : les résultats sont en dessous des normes réglementaires ;

→ L'entretien et la maintenance du système détection incendie/intrusion et du système d'extinction automatique (maintenance semestrielle) a été effectuée.

Le budget global pour la prévention des risques s'élève à **30 000 €**.

Système de gestion de la sécurité

→ Obtention en décembre 2012 de la triple certification qui valide les systèmes de management relatifs aux normes ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 ;

→ Actualisation du **système de gestion de la sécurité (SGS)** avec refonte de procédures de travail et de sécurité suite à l'agrandissement de la plate-forme de LA VEUVE ;

→ Revue de direction en novembre 2012 ;

→ Un audit de suivi du Système de Management Intégré (SMI) est programmé en novembre 2013.

Bilan des incidents/accidents

Au titre des incidents/accidents, SEVEAL relève :

- 16 produits phytosanitaires percés,
- 4 alarmes intrusion : déclenchements dus à la présence d'animaux (lapins),
- 13 alarmes incendie (dues à l'encrassement de plusieurs détecteurs lors des travaux d'agrandissement du site),
- 2 accidents au niveau du personnel
- 2 incidents sur matériel

Bilan des exercices

- Exercice POI :

Le scénario de l'exercice POI a consisté à une simulation de départ d'un incendie dans le local de charge avec victime. Les pompiers ont participé à cet exercice et ont réalisé une visite du site. L'exercice s'est bien passé et les nouveaux équipements (mis en place dans l'extension du site) ont été testés.

- Exercices d'évacuation :

Deux exercices d'évacuation ont été réalisés sur le site. Le bilan de ceux-ci n'amène pas de remarque particulière.

- Exercice d'extinction automatique :

Cet exercice a été réalisé en décembre 2012 dans la cellule 8 de la plate-forme (nouvelle cellule construite dans le cadre de l'agrandissement du site) et a consisté en un noyage complet de cette cellule. Ceci a été réalisé en 4 minutes.

6) Actions de l'inspection au titre de l'année 2012/2013 (voir présentation jointe en annexe 2)

M. BOQUIA présente les visites d'inspection qui ont été effectuées sur le site et qui sont au nombre de deux ainsi que l'exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) à venir.

- **le 15 mars 2013** : thèmes retenus :
 - Suivi et gestion des stocks
=> Traçage au sol des îlots de stockage dans la zone « extension bâtiment 3 ».
 - Bassin incendie
=> Mise en place du branchement pompier pour pouvoir pomper dans le bassin incendie.
 - Système de gestion de la sécurité
=> Mise à jour des procédures SGS de la plate-forme et enregistrement informatique des opérations de maintenance / contrôle.
 - Système de détection automatique
=> Mise en service du nouveau système de détection avec transmission du rapport de contrôle.

- **Le 30 septembre 2013** : thèmes retenus :
 - Projet de modification de la zone de stockage des produits inflammables (extension dans la cellule 4)
=> Transmission des modélisations des zones d'effets thermiques et toxiques suite aux modifications envisagées.
 - Bassin de confinement des eaux
=> Débroussaillage des arbustes qui menacent l'étanchéité de la membrane d'un bassin.
 - Dispositif d'extinction automatique
=> Vérification du fonctionnement d'un générateur de mousse.

Conclusions des visites d'inspection

M. BOQUIA indique que toutes les remarques soulevées lors de ces visites ont bien été prises en compte et les modifications à apporter ont été mises en œuvre.

Actions de l'inspection en 2014 sur la plate-forme

L'examen du dossier de modification de la zone de stockage de produits inflammables de la société SEVEAL sera réalisé au premier trimestre 2014.

De nouvelles visites seront réalisées par l'inspection des installations classées sur le site de La Veuve. Par ailleurs, un exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) devrait se tenir en fin d'année 2014.

Informations importantes

SEVEAL est concerné par l'entrée en vigueur de la nouvelle directive SEVESO 3 et des nouveaux textes réglementaires devraient paraître dans les mois à venir.

Les changements de classification des produits (CLP) vont entraîner un changement des différents pictogrammes sur les étiquettes des différents produits stockés.

Concernant la situation administrative, le classement des rubriques ICPE du site va devoir évoluer (reclassement à prévoir pour début juin 2015).

Parmi les autres exigences, l'information vis-à-vis des citoyens va être renforcée.

Une formation sur l'application de la directive SEVESO 3 est organisée le 16 décembre 2013 à Paris à destination des industriels.

7) Questions diverses :

M.PIENNE signale que les métiers de la terre sont les seuls à devoir ré-étiqueter leurs stocks dans le cadre de l'application du nouveau règlement CLP.

Mme VIGNOT précise que tous les industriels sont concernés et pas seulement SEVEAL.

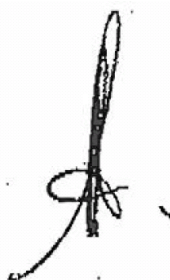
M.PIENNE constate néanmoins que ceci oblige la société SEVEAL à organiser le rapatriement de tous les produits stockés dans les magasins partenaires de sa société ce qui représente un coût logistique et humain important. Il informe qu'il transmettra cette information à son syndicat corporatif afin de soulever ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GALICHET lève la séance à 16h15.

---oOo---

La Veuve, le

Le Président



Thierry Galichet

Pièce jointe au compte-rendu :

Annexe 1 : Support de présentation de la société SEVEAL.

Annexe 2 : Support de présentation de la DREAL.

Annexe 3 : Arrêté nommant les membres du bureau et le président de la CSS

Annexe 4 : Règlement intérieur de la CSS